

## **JEU CONCOURS « PARTICIPE AU CASTING DES GAGNANTS »**

### **Règlement**

#### **ARTICLE 1 - ORGANISATION DES JEUX**

**La société Aéroports de Lyon**, dont le siège est à 69125 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT BP 113, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 49 34 25 136, organise du 1<sup>er</sup> août au 5 septembre 2017, dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « participe au casting des gagnants Voyages & Vous ».

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort. Ce jeu sera diffusé sur la page Facebook d'Aéroports de Lyon : <http://voyage-et-vous.lyonaeroports.com>

#### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure qui a un accès à internet (âgé de plus de 18 ans) et juridiquement capable résidant en France Métropolitaine dont la Corse et à l'étranger, à l'exception des personnels d'Aéroports de Lyon. Le jeu se déroulera sur internet sur la page Facebook d'Aéroports de Lyon : [www.facebook.com/aeroportsdelyon](http://www.facebook.com/aeroportsdelyon)

Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

#### **ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Les participants autorisent par avance l'utilisation à des fins commerciales et publicitaires de leur nom, adresse, adresse e-mail et téléphone mobile. La participation au jeu est strictement gratuite.

Pour participer, les internautes devront remplir le formulaire sur l'une de ces trois pages web :

<http://voyage-et-vous.lyonaeroports.com/challenge/xtrem>

<http://voyage-et-vous.lyonaeroports.com/challenge/xplore>

<http://voyage-et-vous.lyonaeroports.com/challenge/xciting>

Toute personne ayant candidaté à l'un des challenges Voyages & Vous : Xtrem/Xciting/Xplore, ne peut candidater à ce présent jeu-concours.

#### **ARTICLE 4 - DOTATIONS**

Aéroports de Lyon offrira au gagnant une place parmi le jury de sélection des gagnants du Challenge Voyages & Vous, au côté de l'équipe du community management et d'un blogueur voyage. Le casting se déroulera sur deux jours mi-septembre au Skyroom d'Only Lyon en haut de la Tour Oxygène à Lyon. Aéroports de Lyon définira très prochainement la date retenue pour les jurys.

Valeur du gain : 0€

Aéroports de Lyon ne remboursera pas les frais de transport pour rejoindre le Skyroom d'Only Lyon

#### **ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT**

Les participations au Jeu « participe au casting des gagnants » seront clôturées le 5 septembre 2017 à 14h.

La société organisatrice procédera à un tirage au sort respectivement dans la journée du 7 septembre ou à une date ultérieure suivant la disponibilité de la société organisatrice. Le tirage au sort sera effectué dans le respect de l'aléa total.

Le gagnant sera contacté par email. Sans réponse de sa part sous 5 jours, sa place sera remise en jeu par Aéroports de Lyon.

#### **ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les participants autorisent par avance l'utilisation par La société Aéroports de Lyon des données à caractère personnel résultant du bulletin de participation. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi précitée dite « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant.

Ce droit est exercé sur simple demande écrite adressée à Aéroports de Lyon, Direction de la communication et des relations publiques, BP 113 – 69125 LYON SAINT EXUPERY AEROPORT.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE**

La responsabilité de La société Aéroports de Lyon ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu et le présent Règlement devaient être modifiés ou annulés, ou encore si le jeu devait être écourté ou prorogé.

La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de prolonger le Jeu et/ou de reporter toute date annoncée, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans que les participants au jeu puissent prétendre à un dédommagement quelconque de ce fait.

La société Aéroports de Lyon ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par l'un d'entre eux. En cas de manquement de la part d'un participant, la société Aéroports de Lyon se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit et sans préjudice des droits et recours de la société Aéroports de Lyon.

#### **ARTICLE 8 - DÉPOT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société Aéroports de Lyon sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le présent règlement est déposé chez l'huissier :  
SELARL DALMAIS HEUZE VINCENT & Associés  
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à LYON Cedex 01 (69282)  
41 rue Paul Chenavard 69282 LYON Cedex 01  
tél : 04 78 28 58 65 - fax : 04 78 29 11 32

Le règlement du jeu est disponible durant toute la durée de l'opération et peut être également adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante :

JEUX CONCOURS « Participe au casting des gagnants »  
AEROPORTS DE LYON  
Direction de la communication et des relations publiques  
BP 113  
69125 LYON SAINT EXUPERY AEROPORT

Frais de timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur

#### **ARTICLE 9 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de :

SELARL DALMAIS HEUZE VINCENT & Associés  
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à LYON Cedex 01 (69282)  
41 rue Paul Chenavard 69282 LYON Cedex 01  
tél : 04 78 28 58 65 - fax : 04 78 29 11 32

et entrerait en vigueur à compter de ce dépôt et tout participant serait réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devrait cesser de participer au jeu.

#### **ARTICLE 10 - RESPECT DES RÈGLES – EXCLUSION**

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

La société Aéroports de Lyon peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations.